

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ANNUÉES ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 30 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

AUJOURD'HUI :

L'expédition du Dahomey.
L'explosion du restaurant Véry.
Un mari qui tue sa femme.
Explosion à la Bourse.
Rixe entre Espagnols et Allemands.

LES Catéchismes Electoraux

Sur la proposition de M. le garde des sceaux, le gouvernement a décidé de déférer au conseil d'Etat, comme d'abus, cinq évêques dont un cardinal, en raison des catéchismes électoraux qu'ils ont publiés dans leur diocèse. Ce sont MM. Place, cardinal archevêque de Rennes; Fava, évêque de Grenoble; Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne; Cateau, évêque de Luçon, et Trégaro, évêque de Séez.

Nous avons été des premiers à appeler l'attention sur ces catéchismes, une des plus audacieuses entreprises que le clergé ait tentées, et nous avons trop souvent traité le fond de la question dans ce journal pour avoir à y revenir. Rappelons seulement que ces catéchismes sont une nouveauté dans l'Eglise et dans son enseignement religieux. C'est la première fois qu'on annexe aux catéchismes une partie politique, qu'on y traite des devoirs électoraux des fidèles.

Cette nouveauté qui remonte à peine à un an et qu'aucun gouvernement, qu'il soit monarchiste ou républicain, ne pourrait tolérer, ne fut point à Rome; le pape le déclara. Ce fut Léon XIII, comprit qu'une fois de plus l'intempérance épiscopale compromettait les intérêts du catholicisme. Il n'y eut pas de condamnation formelle des catéchismes, mais ils furent blâmés comme imprudents dans une lettre du cardinal Rampolla et le nonce reçut l'ordre de faire connaître aux évêques la pensée du pape et, comme le dit le *Figaro*, d'empêcher le développement des catéchismes électoraux.

Le mouvement, en effet, s'arrêta. Dans ces derniers temps, il n'est pas paru de nouveaux catéchismes. Quelques-uns des évêques qui avaient donné l'imprimatur à ces petits pamphlets politiques parurent décidés à s'incliner devant les conseils du nonce. Mais d'autres maintinrent le droit de faire attaquer les lois de l'Etat et le gouvernement qui les salarie dans les catéchismes diocésains. Ce sont ceux-là que le garde des sceaux vient de déférer au Conseil d'Etat dont la décision n'est pas douteuse. Il y a violation formelle du Concordat et entreprise sur le domaine temporel. Je répète qu'aucun gouvernement n'a jamais toléré pareille immixtion du clergé dans la politique, dans les questions électorales.

On dit que la condamnation des cinq évêques sera purement platonique, et que Nosseigneurs de Rennes, de Grenoble, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Luçon et de Séez, s'en moqueront parfaitement. Pas si platonique que cela. D'abord, si les évêques se mettent en rébellion contre l'arrêt du conseil d'Etat,

et se refusent à supprimer la partie politique de leurs catéchismes, ils pourront être privés de leurs traitements jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence. Or, les souscriptions n'ont qu'un temps et les fidèles les plus dévoués s'en lassent. D'ailleurs, ce qui sera donné pour le traitement de l'évêque sera autant de perdu pour les œuvres qui sont, dans les diocèses, le nerf de la guerre. Mais il y a quelque chose de beaucoup plus important.

La déclaration d'abus permettra au gouvernement d'interdire dans les écoles congréganistes l'enseignement des catéchismes électoraux, de suspendre ou d'interdire les maîtres qui passeront outre, de fermer les écoles où l'on continuera cet enseignement séditionnel.

Les évêques les plus intraitables, les plus tenaces, y regarderont à deux fois avant de courir de pareils risques, avant d'engager une lutte où ils auraient tout à perdre, rien à gagner, et où ils ne seraient pas même soutenus par l'approbation morale du chef de l'Eglise. Il aura suffi au gouvernement de montrer un peu d'esprit de suite dans la fermeté pour avoir raison de la résistance épiscopale. Il en sera ainsi chaque fois qu'on le voudra bien.

RANC.

LA POLITIQUE

Quelle déchéance que celle de l'homme qui, à nos dépens, a fait l'empire d'Allemagne! Quand les vieillards ne savent pas se retirer à temps, comme leur obstination apparaît sénile et humiliante!

Voici, à cette heure, le chancelier de fer qui se débat sur le sol en poussant des gémissements d'enfant qui fut autrefois gâté. Triste aventure, et qui ne nous réjouit qu'à demi, nous autres Français, parce que nous donnons à une sorte de générosité philosophique la préférence sur nos ressentiments patriotiques les plus légitimes.

Donc le prince de Bismarck, de retour en Allemagne, a dit aussitôt à des reporters combien son amour-propre a souffert pendant le voyage à Vienne qu'il vient d'accomplir.

Toutes les portes des personnages officiels se sont fermées devant l'homme à qui le nom du peuple allemand doit son rayonnement sur le nord de l'Europe. Il a fallu que le vieux chancelier sollicitât une audience de l'empereur d'Autriche par l'entremise de l'ambassadeur d'Allemagne, et cette faveur ne lui a pas été accordée.

Il en est profondément amertumé et il fait, devant les interviewers, de tristes rapprochements entre jadis et aujourd'hui; il s'empare contre l'empereur François-Joseph qui, dit-il, a exécuté des ordres venus de Berlin et il est visiblement abattu sous le poids de cette haine impériale qui le poursuit. Il voudrait lutter encore; il voudrait prouver qu'il est toujours l'homme de fer et qu'il ne s'incline pas devant le jeune souverain qui l'a frappé et qui continue à le tenir dans le plus dédaigneux exil.

Mais c'est là précisément son tort: les armes qu'il emploie contre Guillaume sont brandies par une main qu'une faiblesse sénile fait trembler; les paroles de Bismarck exhale ses regrets et sa fureur sont des propos ridicules qui feront sourire la cour impériale aux dépens de son ancien maître.

C'est donc bien la fin — et Bismarck ne le voit pas. — Et les siens n'osent ou ne peuvent le voir à sa place et lui conseiller le silence absolu d'une retraite honorable. Il roulera ainsi, de chute en chute, jusqu'au tombeau où il entrera diminué devant l'histoire par cette crise dernière qui montre, en ce personnage d'apparence surhumaine, les plus mesquins

travers humains. — C'est aussi, peut-être, un châtiement, « l'expiation » qui est venue par la justice immanente des choses?...

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 30 juin.

L'escadre du Nord, sous le haut commandement de M. le vice-amiral Lefèvre, quittera Cherbourg lundi prochain 4 juillet, à destination de Dunkerque.

Elle arrivera sur rade de Dunkerque le lendemain pour y stationner pendant trois jours.

Un grand bal sera offert par la municipalité dans les vastes salons du Kursaal, à M. le vice-amiral commandant en chef et aux officiers de l'escadre.

En raison d'un excédent de sous-lieutenants existant actuellement dans les cadres de l'infanterie, le ministre de la guerre a décidé que le chiffre des élèves à admettre en 1892 à l'école spéciale militaire sera réduit de 450 à 425.

On signale une tension dans les rapports de service, entre M. le général Dufaure du Bessol, commandant le 19^e corps d'armée, et M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie.

Si le commandant en chef des troupes d'Afrique n'était pas atteint par la limite d'âge le 25 février prochain, il ne conserverait pas son commandement.

Le premier corps d'armée qui deviendra vacant sera donné à M. le général Vassier qui, depuis son retour d'une mission en Grèce, commande la 20^e division d'infanterie à Saint-Servan.

A moins qu'un commandement ne devienne disponible, cette division est réservée à M. le général Gallimard, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, promu divisionnaire le 9 avril.

D'importantes expériences de tir, avec des obus chargés à la mélinite, ont eu lieu samedi au camp de Braconnet, en présence d'une dizaine de généraux. Les résultats du tir, dit la *Correspondance télégraphique militaire*, ont dépassé les espérances. Les obus de 90 millimètres produisent des effets foudroyants sur le matériel et sur les masses, à des degrés dépassant l'effet des projectiles de 120.

Informations Politiques

Paris, 30 juin.

LE CAPITAINE CRÉMIEU-FOA

Le *National* croit pouvoir annoncer que le capitaine Crémieu-Foa vient d'être chargé par le ministre de la guerre d'une mission spéciale en Tunisie. Ce journal ajoute que, depuis le début des incidents qui ont eu un si grand retentissement, cet officier n'a cessé d'avoir la haute approbation de l'autorité supérieure.

LES CANAUX DÉRIVES DU RHONE
Les députés des départements du midi ont décidé de demander au président du conseil quelle suite le gouvernement compte donner à la question des canaux dérivés du Rhône.

RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES
M. Georges Berger vient de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de l'association générale des tissus et matières textiles, une pétition signée par 1.433 industriels ou négociants et par 14.350 employés de commerce ou ouvriers en faveur de la conclusion des conventions commerciales avec l'Espagne.

LES VOLONTAIRES DE LA SEINE
Le *Sicéle* dit qu'une réunion a été tenue récemment au Cirque, et sous prétexte de remise d'un drapeau, M. Déroutelle a pris la parole. Les anciens membres de la Ligue des patriotes y étaient en majorité, et ils avaient arboré un oiseau rouge comme signe de ralliement.

Le *Sicéle* ajoute que les anciens boulangistes s'efforcent en ce moment de reformer, sous le nom de Volontaires de la Seine, la Ligue des patriotes.

LES ALLEMANDS EN ALSACE-LORRAINE

Une dépêche de Mulhouse signale une recrudescence de rigueurs de la part des autorités allemandes. Depuis quelque temps, les kreis-directoren et leurs subalternes font une véritable chasse à l'étranger qui, résidant en Alsace-Lorraine, exprime trop franchement ses sentiments antipathiques pour l'Allemagne.

La presse officielle contribue dans une large mesure à faciliter la tâche de la police par ses excitations, insinuations et dénominations.

LA MALADIE DE M. DE LANESSAN

Alger, 30 juin.

Un passager du *Colombo* qui a quitté Haïphong, le 21 mai, a raconté à un de nos confrères que M. de Lanessan aurait été empoisonné, lors de son passage à Hué, par les mandarins de la cour du jeune empereur. Celle-ci aurait fait boire au gouverneur général un dangereux breuvage mélangé de thé, comme pour Paul Bert et Philippini, et presque tous les résidents, à en croire le narrateur, auraient succombé, après leur passage à Hué, des suites de la même maladie présentant toujours les mêmes symptômes.

EN ESPAGNE

Madrid, 30 juin.

Pendant les négociations pour les traités de commerce, toutes les puissances ont accordé à l'Espagne, à partir du 1^{er} juillet, le traitement de la nation la plus favorisée, en échange du tarif minimum espagnol.

L'ANGLETERRE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Londres, 30 juin.

On ne sait absolument rien d'un prétendu voyage du roi Humbert à Osborne, coïncidant avec une visite de l'empereur Guillaume, dans le but d'amener une nouvelle rencontre des deux souverains. Ce but est considéré comme étant d'une invraisemblance complète.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 juin.

La fédération des mineurs belges convoquera, fin juillet, un grand congrès national afin d'examiner le moyen d'obtenir promptement le suffrage universel.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 30 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Loubet.

M. Ricard, garde des sceaux, a présenté à ses collègues un projet de décret portant reconstitution de la commission instituée au ministère de la justice en vue de préparer la révision de la législation pénale.

M. Rouvier, ministre des finances, a annoncé que le compte général de l'administration des finances pour l'année 1891, actuellement en cours d'impression, fait ressortir pour cet exercice un excédent de recettes de 83.990.292 francs 12 centimes.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a soumis au conseil un projet de loi relatif à la reconstruction de l'Opéra-Comique.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Le Projet de M. Leroy

Paris, 30 juin.

M. Leroy a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet de combattre la dépopulation. En voici la substance: Interdiction du mariage sans le consentement des parents avant 21 ans au lieu de 25 pour l'homme, et 21 pour la fille; un mois après l'acte respectueux, le mariage peut être célébré; admission de la recherche de la paternité; le mari qui aura entretenu une concubine et qui en aura été convaincu sur la plainte de sa femme sera puni de 3 mois à 2 ans de prison;

Dégrevement des contributions directes pour l'homme marié ou veuf ayant moins de 6.000 fr. de revenu avec un enfant, le cinquième avec deux enfants, les trois cinquièmes avec trois enfants, les deux cinquièmes avec quatre enfants, et au-dessus les quatre cinquièmes; l'homme marié sans enfant sera dégrèvement d'un dixième; le montant des dégrèvements ainsi opérés sera reporté sur

les célibataires des deux sexes ayant un revenu supérieur à 3.000 fr.

Après un an de service militaire, si l'instruction est reconnue suffisante, les hommes pourront être renvoyés dans leurs foyers; à 25 ans, s'ils ne sont pas mariés, ils seront rappelés pour achever leur temps de service actif.

SÉNAT

Paris, 30 juin.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte, après une courte discussion, un crédit de 200.000 fr. destiné à la construction d'un hôtel consulaire à Salonique.

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, le Sénat s'ajourne à demain, à 3 heures.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE

Paris, 30 juin.

AVANT LA SÉANCE

La discussion de l'interpellation Delahaye sur l'affaire Burdeau-Drumont attire beaucoup de monde à la Chambre. Les couloirs sont très animés, et dans la salle de séance la tribune et les galeries sont copieusement garnies; c'est qu'on s'attend à des débats assez animés. En effet, plusieurs membres de droite et de gauche doivent prendre la parole après M. Delahaye.

On pense toutefois que la discussion se terminera par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Interpellation Paulin Méry

M. Paulin Méry a la parole pour développer son interpellation à propos du congrès international de la navigation intérieure qui doit s'ouvrir à Paris le 21 juillet. L'orateur considère qu'il y a quelque péril au point de vue de la défense nationale, à permettre aux ingénieurs étrangers de visiter les derniers travaux accomplis en France.

M. Viette, ministre des travaux publics, répond qu'il ne connaît pas le moyen d'empêcher des étrangers de connaître notre réseau de rivières navigables, de canaux, et nos forts. Nos ingénieurs sont allés dans tous les pays étrangers. Il n'y a pas de danger à laisser les ingénieurs étrangers venir en France.

M. Paulin Méry réplique que les ingénieurs étrangers venus en France pour le congrès, il y a trois officiers de l'armée allemande. Il dépose un ordre du jour ainsi conçu: « La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le congrès international de la navigation intérieure n'ait pas lieu. »

Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple, qui est voté par toute la Chambre.

Seul, M. Paulin Méry et un autre boulangiste votent contre.

La Chambre adopte sans discussion un projet ayant pour but d'autoriser l'expédition par poste des envois à livrer contre remboursement et à ouvrir au ministère du commerce, sur l'exercice 1892, un crédit supplémentaire de trois cent mille francs.

LE PROCÈS BURDEAU-DRUMONT

L'INTERPELLATION DELAHAYE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Delahaye sur les incidents qui se sont élevés entre la cour et le jury de la Seine, dans un récent procès.

M. Delahaye a la parole; il rappelle l'issue du procès Burdeau-Drumont; les condamnations que, dit-il, les jurés ont trouvées

exagérées et qui les a fait adresser au président de la République un recours en grâce. Le jury s'est fait lui-même accusateur du président de la cour, et dans la lettre adressée au président de la République et dans l'attestation envoyée par les témoins au condamné.

Les jurés ont été étrangement surpris par l'énormité de la peine.

Plusieurs voix à gauche: Elle n'est pas trop forte.

M. Delahaye. — Si la loi de 1882 vous paraît trop libérale, vous pouvez la changer, la majorité ne vous refusera pas cette modification, mais tant qu'elle existe vous n'avez pas le droit de livrer aux caprices de vos magistrats un arrêt inique de la cour.

M. le président fait remarquer à l'orateur qu'il n'a pas le droit de parler devant la Chambre d'un arrêt régulièrement rendu.

M. Delahaye. — Le président Mariage est accusé d'avoir extorqué un jugement par des promesses faicieuses.

Plusieurs voix à gauche. — Pai qui? par qui?

M. Delahaye. — Par le jury.

M. Floquet fait remarquer qu'il n'a pas le droit de mettre sur le compte des jurés des accusations qu'ils n'ont pas formulées.

M. Delahaye soutient que le jury a formulé cette accusation contre le président Mariage.

En somme, ce sont des racontars de concierge.

M. le président dit que M. Delahaye doit prendre la responsabilité des accusations qu'il formule en ce moment.

M. Delahaye estime que si ces accusations sont prouvées, le président Mariage s'est rendu coupable de violation de la loi.

M. Graux. — Mais ces accusations ne sont pas prouvées.

M. Delahaye demande au garde des sceaux de faire connaître les résultats de l'enquête qu'il a promis de faire, mais il faudra pourrinoenter le président Mariage plus qu'une enquête dirigée par le commissaire de police Clément.

RÉPONSE DE M. RICARD

M. Ricard, garde des sceaux, tient à dire immédiatement que l'accusation portée par M. Delahaye contre le président Mariage est une pure calomnie. (Très bien! Très bien!) Le président Mariage ne s'est pas rendu de son plein gré dans la salle des délibérations du jury; il a été appelé par l'unanimité du jury.

Interpellé sur la gravité de la peine que pouvait encourir l'accusé, il a fait connaître la loi. Le jury ayant manifesté le désir que la peine ne fût pas trop sévère, le président Mariage a répondu qu'il ferait part de ce désir à la cour, mais qu'il ne pouvait faire aucune promesse au jury ni prendre aucun engagement parce qu'il n'était pas seul. (Applaudissements ironiques à droite.)

Le ministre a prié le premier président de la cour d'appel, et le procureur général de faire une enquête: cette enquête a été faite, le rapport a été adressé à la chancellerie. Ce rapport dit que 11 jurés sur 12 (le douzième est absent) sont unanimes pour déclarer qu'ils n'ont jamais tenu le langage que leur rapport le journal *Libre Parole*. Ils disent que le président Mariage n'a jamais fait aucune promesse ni pris aucun engagement.

Ce rapport prouve que les accusations calomnieuses dirigées contre le président Mariage sont réduites à néant. La cour avait à statuer sur la peine et sur les dommages-intérêts; sa décision échappe à la censure de la Chambre; elle a examiné son arrêt dans l'indépendance de sa conscience; la question des dommages-intérêts ne dépendait que d'elle, tout le monde doit s'incliner devant les décisions de la justice. (Applaudissements à gauche.)

Le ministre poursuit: Il dit qu'il ne veut pas rechercher à quel sentiment on a obéi en apportant cette interpellation à la tribune, ni pourquoi on a cherché avant le procès à diffamer l'avocat d'une des parties. Il n'a qu'un mot à dire, le président Mariage a fait son devoir. (Applaudissements à gauche.)

M. Delahaye demande au garde des sceaux de donner lecture de la lettre qui a été adressée par un juré, le docteur Noble, au magistrat chargé de l'enquête; cette lettre, l'orateur la connaît.

DISCOURS DE M. GRAUX

M. Georges Graux dit que ce débat ne peut se clore sans qu'on sache exactement à l'aide de quels documents on a attaqué des magistrats, allant jusqu'à déclarer, comme M. de Cassagnac le premier jour de la dis-

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON

1^{er} juillet

20

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

— Voici le jardin d'Armide de Fernand Rocher. Si on l'y conduit jamais, il n'en sortira plus.

En même temps Baccarat enveloppait son visage d'un seul regard, remarquait cet œil où brillait un feu sombre et satanique, cette lèvre mince où glissait un sourire railleur et mauvais, ce front large et intelligent où la pensée devait s'ébattre à l'aise, et elle faisait la réflexion suivante:

— Si c'est un ennemi qui m'arrive, il est digne de moi; si c'est un allié, je triompherai, car ce doit être un homme fort.

Andrea salua la courtisane, qui lui indiqua de la main un siège auprès d'elle et jura inutile de faire tout autre mouvement.

Puis, du regard, elle congédia Fanny. Andrea s'assit et la regarda fixement, sans hésitation, comme un homme qui vient parler affaires et se soucie peu de la beauté et des charmes d'une femme.

— Chère madame, dit-il, je suis le baronnet sir Williams, et je viens vous proposer un marché.

— Voyons! fit Baccarat, qui avait parfail-

tement dompté son émotion... Cependant, cher monsieur, ajouta-t-elle avec ce sourire moqueur de la femme magnétique insensible, s'il était question de galanterie, je vous prierais de repasser un autre jour... j'ai mes nerfs aujourd'hui.

— Je comprends cela, dit sir Williams, quand on a mal dormi...

Baccarat se jeta un coup d'œil dans la glace, pensant qu'elle était pâle et devait avoir les yeux battus.

— Or, poursuivit l'Anglais avec flegme, l'amour non assouvi entraîne fatalement l'insomnie après lui.

— L'amour! exclama Baccarat, redevenant la fille de marbre et rougissant d'avouer la défaite de son cœur, l'amour!...

— Vous voulez dire?

— Tiens, fit tranquillement sir Williams, je croyais que vous adoriez Fernand Rocher.

Baccarat tressaillit, mais elle fut forte, et aucun muscle de son visage ne la trahit.

— Allons donc! fit-elle, je n'aime personne, ma chère.

— Je suis simplement baronnet, observa sir Williams avec le plus grand calme; mais je suis heureux d'avoir été induit en erreur.

— Vous l'avez été, baronnet, dit Baccarat avec non moins de tranquillité.

— Alors, tant mieux, ma chère dame. — Plait-il? fit la courtisane, qui, une fois encore, tressaillit au fond de son cœur.

— C'est que, articula lentement sir Williams, absolument comme un acteur qui mène ses effets, si vous l'eussiez aimé...

Il s'arrêta et parut hésiter.

— Eh bien? demanda Baccarat, dont la voix subit une légère altération.

— Eh bien, c'est été très malheureux pour vous, chère madame.

Cette fois, un pâleur livide monta au front de Baccarat.

— Pourquoi? demanda-t-elle.

— Parce qu'il est toujours pénible pour

une femme de voir lui échapper l'homme qu'elle aime.

— Mon cher, répliqua froidement la courtisane, dont l'orgueil domina l'émotion, une femme comme moi quitte les gens, mais on ne la quitte jamais.

— Ma chère, dit sir Williams sur le même ton laconique et sec, on ne

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 30 juin, 4 heures 30.
 Hauteur du baromètre : 768. — Température : 21°. — Direction du vent : N. — Maximum de température dans les 24 heures : 24°. — Minimum de température dans les 24 heures : 16°.

Situation générale. — La bourrasque s'étant déplacée vers l'Est, le baromètre remonte rapidement dans toute la France. Les orages qui ont éclaté sur notre littoral océanique sont violents, nombreux, mais le temps se met au beau et devient moins chaud ; les vents tournent au Nord.

Dernière heure. — La hausse du baromètre est générale en France et en Irlande : les hauteurs atteignent 762 à Boulogne, 765 à Nice, 762 à Monaco. La hausse est de 11 millim. à Boulogne, 6 à Brest, 2 à Valence.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Vent variable, beau temps, même température.

Nos administrateurs en voyage. — Le maire de Lyon est parti la nuit dernière pour Paris, par le rapide d'une heure du matin.

Le préfet du Rhône est parti hier, à deux heures de l'après-midi, pour la même destination.

Il est probable qu'il a plu hier dans les environs car, dans la soirée, la température s'est subitement et agréablement rafraîchie. Ce matin il y avait au moins un écart de dix degrés entre la température d'aujourd'hui et celle d'avant-hier.

La pluie qui est tombée jusqu'à présent n'a pas été assez grande pour pénétrer la terre profondément desséchée, car ni l'hiver ni les printemps n'ont été pluvieux, aussi a-t-on traversé et traverse-t-on encore une petite crise économique, qui, pour n'être pas tumultueuse, n'en a pas moins pesé d'un poids énorme sur toutes les bourses, et particulièrement sur les petites. C'est la crise des légumes, qui se maintiennent toujours à de hauts prix.

On sait qu'une partie du parc de la Tête-d'Or appartient à la commune de Villeurbanne, ce qui crée souvent des difficultés, aussi est-il question depuis assez longtemps d'annexer à Lyon la partie située sur Villeurbanne.

Le maire va proposer au conseil de prendre une délibération autorisant son administration à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir l'annexion à Lyon de la partie du parc de la Tête-d'Or située sur la commune de Villeurbanne. L'indemnité de déposition à allouer à cette commune serait fixée à 24.000 fr. conformément à l'avis exprimé par le conseil général du Rhône, dans sa séance du 21 septembre 1887.

Après le tricycle lourd et bourgeois, on a inventé la zéquette bicyclette qui, par sa légèreté et sa vitesse, semblait devoir être longtemps le type idéal de ce genre d'appareil locomoteur. En bien ! à peine sait-on diriger la bicyclette que déjà on trouve trop fatigants les coups de pédale et qu'on rêve de remplacer l'énergie — ou plutôt le manque d'énergie — humaine par la vapeur. C'est du moins ce qui vient d'être essayé, non sans succès. Nous avons vu passer hier sur le pont Lafayette cette machine-spécimen appartenant à M. de Prandières, ingénieur à la Buière. C'est un tricycle à vapeur, dont les roues, tout comme dans les locomotives des chemins de fer, reçoivent l'impulsion d'un jet de vapeur subtile. Mais, hélas ! combien de gens sauraient conduire cette savante machine ?

Les candidats de l'école d'Aix. Les épreuves écrites du concours d'admission à l'école des Arts et Métiers d'Aix, en 1892, commenceront à la préfecture le lundi, 4 juillet, à 8 heures du matin, et se continueront les 5 et 6 du même mois.

Chronique Lyonnaise

NOS CHIENS

M. Sauret est un brave homme. Au nom de tous les toutous lyonnais et de tous leurs maîtres, je lui adresse mes remerciements et mes félicitations.

Parce que, enfin, il faut en finir avec la mauvaise plaisanterie qui nous est faite depuis plus d'un an. A cette époque, M. Gailleton consultait son conseil municipal sur le point de savoir si, désormais, on devait condamner tous les chiens lyonnais à la muselière forcée à perpétuité. C'était le docteur Augagneur — ce féroce ennemi de nos toutous — qui avait eu cette belle et supposée idée. Mais comme au conseil il y avait moins de vivisectionnaires que de gens d'humeur douce et miséricordieuse au pauvre monde, on repoussa avec enthousiasme la proposition Augagneur, complaisamment développée par M. le maire...

Et on décida que la muselière de nos chiens ne serait que provisoire, l'administration étant chargée du soin de décider à quelles époques il conviendrait de l'imposer ou d'en délivrer nos infortunés amis de la race canine.

Seulement, c'est alors que M. le maire se montra dans toute la beauté de la diplomatie qui le met à cent piéques au-dessus de Machiavel lui-même. Il ordonna « provisoirement » de museler tous les chiens... et ce provisoire dure encore au moment où j'écris ce plaidoyer à l'appui de celui de M. Sauret. De cette façon, tout le monde a été content : les partisans du provisoire savent que ça ne durera pas indéfiniment, les partisans du musèlement définitif sont radieux : ils voient que ça dure toujours — il n'y a que les chiens qui n'ont trouvée mauvaise. Seulement ils n'ont pas, eux, pauvres bêtes, des mandataires pour porter leurs réclamations soit à nos édiles, soit à la presse.

Mais enfin un défenseur s'est élevé, qui a enfin osé dire des choses raisonnables sur une question où on nous permet d'affirmer que jusqu'à présent on n'a dit et fait que des sottises.

La muselière, tout d'abord, est une absurdité. Elle empêche les chiens de

Et la fourrière ? Ah ! oui, parlons-en de cette voiture qui se promène sournoulement dans les rues et dont le conducteur ne recherche nullement les chiens errants, mais uniquement ceux qui n'ont pas de tout. Les chiens errants, d'ailleurs, les vieux routiers, vagabonds indépendants, mendiantes faméliques, les chiens de rue en un mot — les connaissances bien, le capteur et sa voiture !

Pas de danger qu'ils se laissent pincer par le fonctionnaire à œuf coulant des qu'ils le voient poindre, ils exécutent de savantes retraites, tandis que ce sont les innocents, les chiens à maîtres, ceux qui, par hasard, sont sortis du logis, ceux qui baillent sur le seuil de leur porte, ce sont ceux-là qui constituent tout le butin du capteur.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que ce capteur-là aille s'attaquer de préférence aux molosses à l'œil sanglant, à la gueule baveuse, aux crocs menaçants. Oh ! non. Ceux-là, on fait comme si on ne les voyait pas, et on se réserve pour les luttes moins dangereuses, dont les petits épagneuls, les roquets, les bichons, les levrettes, les caniches et autres festoies inoffensives sont à la fois et les héros et les otages.

Car il ne faut pas oublier que ces pauvres toutous sont aussi — et surtout — des otages. On paie pour les avoir. On paie huit francs. Je ne sais si ces huit francs-là entrent dans la poche du capteur ou dans la bourse administrative, — mais dans l'un ou l'autre cas, ledit capteur a plus d'intérêt à ne prendre que des chiens otages, c'est-à-dire des chiens inoffensifs, bien portants, ayant un maître et un état-civil. Ceux-là sont immédiatement réclamés ; et quand bien même le capteur ne profiterait pas de l'amende, il sera toujours mieux noté de ses chefs municipaux, il contribue ainsi à diminuer les frais de la fourrière en la rendant plus productive.

Donc, la voiture des chiens et la fourrière, pratiquées comme on le fait actuellement, ne servent qu'à capter des chiens sains et aussi peu errants que possible.

Aussi je crie encore une fois bravo à M. Sauret, qui vient enfin de jeter son caillou dans cette mare à abus. Il demande — et avec combien de raison ! — que la voiture des chiens ne circule que la nuit. Dame, la nuit, en effet, les chiens ayant domicile sont généralement rentrés chez eux, et c'est justement en ces heures-là que les chiens errants sont en quête de leur problématique souper dans les recoins où les passants ne les dérangent plus.

Et puis, considérant enfin la fourrière comme elle doit être considérée, c'est-à-dire comme une mesure de précaution et non comme une mesure de vexation, attendu qu'un chien se perd, se sauve sans qu'il y ait de la faute de son maître, M. Sauret demande :

1° Que tout chien accompagné, c'est-à-dire dont le maître est là, ne puisse être emporté par le capteur ;

2° Que tout chien réclamé au capteur soit immédiatement rendu par lui ;

3° Qu'à la fourrière on n'ait rien à payer.

A cela M. Bessière, avec infiniment de raison, a ajouté que tous les chiens « contraindables », c'est-à-dire payant leur taxe, inscrits sur les registres de l'état-civil et contribuant pour leur humble part à la prospérité des finances municipales, devraient porter au collier une médaille numérotée qui serait en même temps leur passeport et leur quittance.

Ceux-là, le capteur n'aurait qu'à leur lever son chapeau. Quant à ceux qu'il surprendrait la nuit en état de vagabondage, on admettrait qu'il les mît en fourrière et qu'il les détruisît si personne ne venait les réclamer.

Seulement, la fourrière n'étant pas une punition, mais une simple mesure de salubrité publique, il tombe sous le sens qu'à n'importe quel moment, soit quand le capteur prend le chien présumé errant, soit quand il l'a déjà inséré dans sa boîte à roues, le propriétaire de ce chien peut venir lui dire :

— Vous vous trompez, ce chien n'est pas errant, il m'appartient, rendez-le moi.

Cela sans amende, sans frais à payer. — et surtout sans cette obligation d'aller chercher la pauvre bête jusqu'à la fourrière quand elle est là, devant vous, dans sa boîte, d'où le capteur se refuse obstinément à la laisser sortir.

Tout cela, c'est de la plus élémentaire logique, tout cela devrait être fait depuis longtemps, tout cela est dit pour la première fois au conseil par M. Sauret. — Je lui souhaite, pour le jour où il discutera sa proposition, une majorité à laquelle s'associeront de tout cœur tous les toutous et tous ceux qui les aiment.

TONY DELION.

Nous prions nos abonnés et correspondants d'avoir bien le soin d'adresser leurs réclamations, lettres et mandats-poste à M. l'Administrateur du journal L'Echo de Lyon, 43, rue de la République.

cussion, que la patrie savait à quoi s'en tenir sur les magistrats éprouvés de la République. (Très bien ! Très bien ! à gauche. Bruit à droite.)

Plusieurs membres à droite : Qui accusez-vous d'avoir travesti des documents ?

M. Graux répond qu'il accuse MM. Delahaye, de Cassagnac et Jolibois. (Très bien ! Très bien ! à gauche. Bruit à droite.) On a parlé de documents irréfutables ; où sont-ils ? Le texte du recours en grâce, les interviews des jurés, voilà les documents.

Le recours en grâce se termine par un témoignage de confiance dans la parole du président Mariage. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Dans les interviews, le juré D... a dit que M. Mariage a expliqué qu'il était le résultat des circonstances atténuantes. (Mouvements divers.)

Les documents, loin d'être la condamnation du président Mariage, montrent qu'il a fait ce qu'il pouvait faire tous les présidents d'assises. (Très bien ! à gauche.) En dehors de cette question, il y a dans ce débat une question d'ordre social qui intéresse toute la Chambre, c'est la question du secret des délibérations du jury : si ce secret n'est pas strictement observé, le danger éclate à tous les yeux.

L'orateur demande par voie d'un ordre du jour que ce secret soit scrupuleusement respecté. (Très bien ! à gauche.)

Voix nombreuses : La clôture ! M. Goujon demande la parole contre la clôture, afin de signaler la violation de deux articles du code d'instruction criminelle. (Mouvements divers.)

M. le président consulte la Chambre sur la demande de clôture de la discussion.

Par 330 voix contre 180, la Chambre décide que la discussion continue.

DISCOURS DE M. GOUJON

M. Goujon demande, en vertu de quel article du code d'instruction criminelle un président d'assises peut pénétrer dans la salle des délibérations du jury.

S'il le fait, c'est en vertu d'une pratique de jurisprudence et non en vertu de la loi, comme on l'a dit à tort. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

Il faut voir si on veut, oui ou non, permettre au président des assises de fausser ainsi les rouages de la justice. (Réclamations à gauche.)

M. le conseiller Mariage a-t-il pénétré conformément à la loi ?

Il a violé deux dispositions légales : en premier lieu, l'article 343 du code d'instruction criminelle ; la pratique sur laquelle on s'appuie pour justifier ce qui s'est passé dans la récente affaire en cause était condamnée par M. le conseiller Mariage lui-même dans son *Manuel du Président d'assises*. (Rires et applaudissements à droite.)

Il y a eu une seconde violation de la loi : elle porte sur les lois du 13 mai 1836 et du 19 juin 1853, cette dernière modifiant la précédente, et dont les dispositions figurent à l'article 342 du Code d'instruction criminelle.

Si le jury lui-même a commis des erreurs et manqué à ses devoirs, ce n'est pas une raison pour que le président des assises et la garde des sceaux ne fassent pas respecter la loi. (Très bien ! Très bien !)

On a passé à côté du code d'instruction criminelle, qui est formel, et ce sont toujours les dispositions qui sont la garantie des accusés qui ont été foulées aux pieds.

Peut-on faire cesser une pareille illégalité, qui porte atteinte aux droits de tous les citoyens ? Oui, il suffit pour cela que la garde des sceaux donne à ses magistrats l'ordre formel de s'en tenir aux prescriptions de nos codes criminels. (Applaudissements à droite.)

L'orateur dépose un ordre du jour motivé dans ce sens.

M. Millevoye estime que la Chambre peut se prononcer, la lumière n'étant pas complétée ; il fait absolument que le ministre donne lecture de la lettre du docteur Noble. (Très bien ! Très bien ! et sur divers bancs à gauche.)

M. Jolibois rappelle que M. Graux l'a accusé d'avoir travesti un document. L'orateur attend qu'on lui dise de quel document il s'agit. Il n'a parlé que du recours en grâce que la garde des sceaux disait n'avoir pas encore reçu.

M. le garde des sceaux. — Je ne l'ai pas encore reçu à cette heure. (Mouvements divers.)

M. Jolibois dit que cependant la garde des sceaux en avait une copie entre les mains. Dans ce recours il a la preuve que le président Mariage a eu des pourparlers avec le jury.

Le président a signé ce recours ; il a eu tort, car dans ce document le jury critique les dommages-intérêts, c'est-à-dire une question qui ne le regarde pas. Le président a manqué à son devoir et il n'y a manqué que parce qu'il était entré dans la salle du jury, il avait promis de prendre bonne note de ses recommandations. (Applaudissements à droite.)

M. Graux soutient que les documents apportés à la tribune ne contiennent pas les accusations qu'on avait annoncées. La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. le président dit qu'il est saisi de trois ordres du jour.

Le premier, de M. Goujon, est ainsi conçu : « La Chambre, considérant que les garanties inscrites au code d'instruction criminelle sont plus que jamais nécessaires, invite le gouvernement à faire respecter la loi dans son esprit et dans son texte. »

Le second, présenté par M. Delahaye, est ainsi conçu : « La Chambre après avoir entendu les explications du garde des sceaux qui ne font connaître ni le texte des réponses des jurés ni la lettre écrite par un juré au président, décide la cour d'appel, invite le gouvernement à faire la lumière sur l'attitude du président Mariage au cours des délibérations du jury. »

Le troisième ordre du jour, de MM. Barrès et Drouot, est ainsi conçu : « La Chambre, désireuse d'éclairer sa conscience, invite le gouvernement à donner lecture de la lettre écrite par un juré au président de la cour d'appel. »

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. le garde des sceaux dit que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

M. Drouot dit que la Chambre ne sait pas quelle a été la réponse du juré. Si elle n'obtient pas la lecture de la lettre, une demande d'enquête sera nécessaire. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

L'anarchie, c'est la loi comme on la pratique aujourd'hui. Il n'y a pas d'opposition à demander la vérité, c'est une question de conscience. (Très bien ! Très bien ! à droite et sur plusieurs bancs.)

L'enquête faite par la presse le lendemain est supérieure à celle qui a été ordonnée par le ministre. (Bruit à gauche.)

La Chambre, pour pouvoir voter, a besoin de connaître la lettre de M. Noble. (Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.)

LE VOTE

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté par 309 voix contre 202 sur 511 votants.

La Chambre adopte à l'unanimité de 383 votants un crédit de 210,000 francs pour l'hôtel du consulat de France à Salonique ; elle approuve ensuite deux conventions passées avec les compagnies d'Orléans et de l'Ouest et s'ajourne à samedi.

La séance est levée à 6 heures.

L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

Paris, 30 juin.

Nos Affaires au Dahomey

Les nouvelles qui arrivent de Kotonou par le télégraphe officiel, comme par les correspondances privées, montrent que nos affaires sont bien améliorées au Dahomey.

Néanmoins, comme ces nouvelles laissent encore quelque chose à désirer, nous sommes, j'ai cru devoir m'informer au ministère de la marine du point précis où nous sommes.

En réalité, les préparatifs continuent, mais ils ont été poussés avec une telle activité que d'ores et déjà nos établissements du golfe de Benin sont complètement à l'abri d'un coup de main de Behanzin et de ses bandes. Il faut bien songer qu'il n'était pas possible de faire plus, le temps matériel ayant manqué pour cela, et d'autre part, la saison étant complètement défavorable pour prendre une vigoureuse offensive.

Les Effectifs

On m'a fait remarquer que le colonel Dods, chef supérieur au Dahomey, n'est arrivé à Saint-Louis (Sénégal) que depuis six semaines environ, et que ce qu'il a fait dans un aussi court espace est considérable. Les communications ne sont pas toujours faciles au Sénégal, la poste et le télégraphe n'y fonctionnent pas comme en France, et l'état-major n'a à sa disposition comme moyen de transmission, que des courriers noirs porteurs de dépêches, hommes très agiles, très dévoués et très fidèles.

Pour recruter ses troupes, le colonel Dods a dû envoyer de nombreux émissaires aux royaumes de la colonie, et malgré les inévitables lenteurs de cette manière de procéder, il est arrivé, en un mois de temps, à recruter douze cents tirailleurs, tous anciens soldats, engagés pour un an et qui reçoivent, au moment où ils s'engagent, une prime de cent francs. Ces 1,200 noirs ont été armés, équipés, encadrés et immédiatement dirigés sur le théâtre des opérations.

Il y avait, au 15 mai, environ huit cents hommes de garnison dans nos établissements du golfe de Benin. Depuis le 20 juin, on en compte deux mille, auxquels il faut ajouter en cas de besoin, trois cents hommes des compagnies de débarquement de nos croiseurs et les équipages de nos canonnières. A l'heure présente, nous avons donc mille cinq cents hommes sur toute la côte.

Les premières opérations

C'est plus que suffisant pour la défense. C'est grâce à cet effectif, en effet, que le colonel Dods a pu débayer les abords de nos possessions des troupes dahoméennes, et, comme on dit en termes militaires, leur donner de l'air. C'est grâce à lui aussi que le chef de l'expédition a pu sommer brutalement Behanzin d'avoir à décamper et à rassurer ainsi les populations de nègres placées sous notre protectorat. J'ai demandé s'il était exact que, pour commencer les premières opérations et prendre l'offensive, le colonel Dods attendait des instructions ministérielles.

Point du tout.

Le colonel est seul juge du moment où il devra marcher. Il a l'honneur et la responsabilité de la direction des opérations et, si désirant qu'il soit de voir se terminer promptement cette affaire, le gouvernement n'exerce aucune pression sur lui.

Le président du conseil, qui l'a reçu la veille de son départ et qui lui a donné ses dernières instructions, ne permettrait pas que la marine s'ingérât dans ces opérations. Pour les commencer, les préparatifs ne sont pas encore terminés. Il faut douze à quinze cents hommes et du matériel.

La marche en avant

Les hommes seront fournis par la recrute sénégalaise, qui continue à fonctionner. On enrôle deux cents noirs par semaine et trois cents soldats d'infanterie de marine vont partir incessamment.

L'effectif de la colonne expéditionnaire sera ainsi au complet, vers le 15 août, époque à laquelle commencera la saison des pluies, la seule favorable pour les opérations militaires. C'est à ce moment, selon toutes probabilités, que le colonel Dods prendra l'offensive. Sa route est toute tracée : il suivra la rivière l'Ouémé qui conduit à Abomey. La zone environnante n'est pas habitable et les Dahoméens eux-mêmes n'y pouvant vivre. Ils seront donc obligés de se trouver sur la route de notre colonne expéditionnaire.

Les deux objectifs, géographique — Abomey — et stratégique — l'armement de Behanzin — n'ont formé ainsi qu'un seul, et c'est à tort que l'on a dit que notre colonne ne pourrait pas marcher sur Abomey parce que la Chambre ne veut pas d'une expédition sur cette ville. La Chambre a voté un crédit important pour qu'on en finisse avec Behanzin, et il n'a jamais été dans sa pensée d'entraver notre action militaire au Dahomey en imposant une limite aux opérations.

LA POURSUITE DES ANARCHISTES

Paris, 30 juin.

Voici d'intéressants détails sur le voyage des agents Fédée et Houllier à Londres :

Partis de Paris dimanche matin, ils arrivèrent à Londres à 8 heures du soir. Accompagnés de policiers, ils se dirigèrent immédiatement vers le quartier où la présence des anarchistes Mounier et Francis avait été signalée. Il était environ onze heures du soir quand ils arrivèrent dans Fleet-Street, devant la maison habitée du haut en bas par des anarchistes français et des révolutionnaires étrangers. MM. Fédée et Houllier furent reçus fort poliment sur le seuil de la porte par l'anarchiste Claveron et un italien nommé Chiarotti, qui leur dirent d'un ton ironique :

« Nous attendions votre visite. Nous avions été prévénus de votre arrivée à Londres, et il est vraiment regrettable pour vous qu'au moment où vous vous embarquez à Calais, Francis et Mounier quittent cette maison. Maintenant, vous pouvez les chercher. S'ils courent toujours, ils doivent être loin. »

L'immeuble fut exploré de fond en comble. On montra aux agents français la chambre qu'avaient occupée pendant huit jours les deux dynamiteurs, laquelle était naturellement vide. Sous le lit, on trouva de vieilles chaussures, et, dans un tiroir, des journaux français et quelques papiers insignifiants.

Il est facile de concevoir le dépit de M. Fédée.

Quelques fâcheux que soit cet insuccès, la police ne désespère pas de mettre la main sur les coupables.

Dépêches Diverses

Paris, 30 juin.

LE MAJOR BRETON

Le major Breton, qui tua le dentiste Gennet, à Courbevoie, près de Paris, et fut condamné à deux ans de prison par le Conseil de guerre de la Seine, a été transféré de la prison militaire de Perpignan à celle de Montpellier ; on croit qu'il bénéficiera d'une remise de sa peine.

CONDAMNATION D'UN FINANCIER

La huitième chambre correctionnelle a condamné, par défaut, à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende, le sieur Charles Jouanno, qui avait fondé un comptoir financier sous le nom de Caisse des reports. Jouanno avait fait de nombreuses dupes et avait fini en laissant un passif de treize millions et un actif d'un million.

BUEL AU SABRE

Encore un duel motivé par la question antisémitique.

Le fils d'un agent de change honoraire bien connu, M. X..., s'est battu dans la forêt de Marly avec M. Max L...

Le duel a eu lieu au sabre. L'adversaire de M. X... a été légèrement blessé.

Les témoins avaient pris l'engagement d'honneur de ne publier aucun procès-verbal et de ne faire aucune communication à la presse.

Ajoutons que M. X..., tireur redoutable, a déjà blessé l'an dernier, au sabre, un officier en garnison à Rouen, et à l'épée un jeune clubman connu.

MADAME ACHET

Montpellier, 30 juin.

Mme Achet, l'héroïne du drame de Chantelle, qui fut condamnée à deux ans de réclusion pour l'assassinat du notaire Lépine et qui se trouve encore en observation à l'hôpital de Montpellier, vient de bénéficier d'une décision du président de la République, qui a réduit sa peine à quatre années.

LES ROMANICHES

Versailles, 30 juin.

Une bande de Romanichels arrivait, hier matin, dans cinq voitures, à Pierrelaye, près de Versailles, et campait sur la route nationale.

En apprenant le voisinage de la tribu

Buza-Pesh. Un agent est parti ce matin pour cette ville, porteur d'un mandat d'extradition.

Voici ce que raconte l'Eclair au sujet de l'arrestation de M. Leguay :

« M. Leguay ayant entendu dire que le rapport des experts concluait à son entière responsabilité, avait fait dans l'après-midi une démarche auprès du préfet de police afin de savoir si un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui. »

« J'ai besoin de le savoir, dit-il, car il me serait pénible, si l'on doit m'arrêter, que ce fût au milieu des miens. Je voudrais leur éviter cette humiliation. C'est pourquoi je viens vous demander ce que l'on compte faire de moi. »

« Le préfet était très embarrassé. Il ignorait s'il y avait un mandat lancé contre M. Leguay. »

« Allez voir votre juge, dit-il, et entre-tenez-le de vos appréhensions. »

« M. Leguay se rendit dans le cabinet de M. Welter. Il fut immédiatement introduit et apprit ce qu'il voulait savoir. La vérité, il y avait bien, un mandat d'arrêt lancé contre lui. Puisqu'il se présentait et était ainsi qu'on allait le chercher, il n'avait qu'à se constituer prisonnier sur le champ, ce qu'il fit. »

« Ajoutons que M. Leguay était commandeur de la Légion d'honneur, son procès devra venir devant la cour d'appel. »

L'AFFAIRE DE CLERCQ ET CONSORTS

Paris, 30 juin.

Le tribunal correctionnel de la Seine s'est occupé aujourd'hui de la poursuite pour extorsion ou tentative d'extorsion de fonds exercée contre de Clercq, ex-repporteur au XIX^e siècle, Morel, ancien employé à la Petite République Française, et Richard, directeur du Marché des Cuir.

Il s'agit de démarches faites auprès de M. Hemerding, impliqué dans l'affaire des faux poinçons.

De Clercq s'est présenté chez Hemerding porteur d'un article et lui a réclamé 2,000 fr. pour ne pas le publier, laquelle somme lui a été comptée.

Morel qui se disait administrateur de la Petite République, et se faisait passer pour parent du juge d'instruction Confar, s'est fait remettre 500 francs dans les mêmes conditions.

Quant à Richard, il avait demandé 5,000 francs pour garder le silence dans son journal.

De Clercq reconnaît avoir reçu les 2,000 francs, mais il affirme ne les avoir pas demandés ; M. Hemerding les lui a offerts, il les a acceptés.

Morel avoue les faits qui lui sont reprochés.

Richard nie énergiquement.

La suite des débats est renvoyée à huitaine.

L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY

Paris, 30 juin.

A la poursuite des anarchistes

Voici d'intéressants détails sur le voyage des agents Fédée et Houllier à

LE SPORT

COURSES VÉLOCIPÉDIQUES DE SAINT-CHAMOND

La société vélocipédique de Saint-Chamond a organisé des courses internationales pour dimanche prochain.

La première course aura lieu à 3 heures ; le parcours est de 2500 mètres, trois prix seront distribués. Les membres de la S. V. seuls y prendront part.

A 3 heures 1/2, deuxième course. Championnat international. Trois prix, dont l'un de 100 fr. Distance 2,500 mètres.

A 4 heures, troisième course dite de consolation pour ceux de la S. V. non classés dans les épreuves précédentes. Deux prix.

Quatrième course à 5 heures, pour les amateurs de tous pays non classés précédemment. Deux prix.

Cinquième course, dite de l'été, pour la S. V. seulement et sixième course d'adieu pour les amateurs.

Le soir, distribution des récompenses et banquet.

Les règlements de l'U. V. F. seront seuls en vigueur.

Tous les coureurs, sous peine d'exclusion des courses seront tenus de suivre le défilé.

Avant chaque course une sonnerie annoncera qu'elle va commencer. Une seconde sonnerie aura lieu quand le coureur de tête commencera son dernier tour de piste.

Les décisions du jury seront sans appel. Tout coureur dont la tenue ne serait pas irréprochable sera éliminé par les commissaires.

L'accès de la piste sera interdit aux coureurs qui ne prennent pas part à la course qui va commencer.

Le tirage des numéros s'effectuera au siège social, les plus faibles seront les plus près de la corde.

Aucune indemnité ne sera due aux coureurs en cas de mauvais temps. Les accidents qui pourraient survenir ne sont pas à la responsabilité de la S. V.

Les membres du jury auront un insigne en carton blanc à la boutonnière, les commissaires un carton vert et les membres de la commission un carton rouge.

LA GRÈVE DE LA "MINE AUX MINÉURS"

Saint-Etienne, 30 juin.

Ce matin, à six heures, M. Bonnaves, commissaire de police du deuxième arrondissement, s'est rendu à la Mine aux Minéurs avec huit agents, pour assurer l'ordre à la descente du matin.

Aucun trouble ne s'est produit. Deux mineurs seulement sont descendus dans la mine, sur quarante dont se compose habituellement l'équipe.

A six heures, est arrivé M. de Castelneau, ingénieur en chef des mines, accompagné de M. de Villé.

Il a exhorté les mineurs au calme et leur a recommandé les moyens légaux pour faire valoir leurs droits. Les conseils de sagesse ont été écoutés avec beaucoup de déférence par les grévistes, qui ont résolu de les suivre.

En effet, à neuf heures, les six — et non cinq — mineurs congédiés, se sont rendus chez M. Duplessis, président du tribunal civil, et ont sollicité de lui, au nom de leurs camarades, l'autorisation d'assigner à l'audience des référés, pour ce soir, à deux heures, le conseil d'administration et M. Payen, chargé de la direction de l'exploitation.

Il demanderait que le conseil d'administration soit obligé de convoquer une assemblée générale des ouvriers actionnaires de la Mine aux Minéurs. M. Payen comparaitrait en qualité de séquestre.

Les délégués ont été reçus avec la plus grande bienveillance par M. Duplessis, qui leur a accordé l'autorisation demandée.

Ce soir, à deux heures, les sociétaires-grévistes se sont rendus à l'audience des référés ; M. Souleau a exposé les griefs des sociétaires envers le conseil d'administration. Les administrateurs et M. Payen étaient représentés par Me Pauly, avocat, lequel soutient que le magistrat des référés est incompétent pour statuer sur cette question.

Par ordonnance du président du tribunal, le conseil d'administration en fonctions actuellement devra convoquer, dans le délai de dix jours, une assemblée générale de tous les actionnaires de la Mine aux Minéurs ; si cette convocation n'est pas faite dans ce délai, M. Payen, directeur-ingénieur, devra faire — nécessaire dans ce même délai.

La Reprise du travail

Une délégation de trois mineurs de Montchoux s'est rendue ce matin auprès de M. le préfet pour lui exposer les griefs des grévistes et faire appel à son intervention en leur faveur.

Ils ont quitté la préfecture, enchantés de l'accueil bienveillant qu'ils venaient d'y recevoir et sont allés faire leurs derniers camardés du résultat de leur démarche.

Dans l'après-midi, ils ont eu avec M. le préfet une seconde entrevue, au cours de laquelle ils ont pris l'engagement de reprendre demain matin leur travail interrompu.

La grève semble donc actuellement terminée.

A CHARBONNIÈRES

Hier soir, nous étions conviés à l'inauguration de la saison d'opéra-comique au Casino de Charbonnières. — De l'opéra-comique ? — Mais alors il n'y a plus d'enfants. — C'est vrai, les enfants ont grandi, et voilà Charbonnières à la tête d'un vrai théâtre, avec de vrais artistes, jouant de vrais opéras-comiques.

De reste, tout était vrai hier soir, les décors eux-mêmes, tout comme un panorama de Neuville ou de Polpoit, étaient vrais avec leurs arbustes coupés dans le bois voisin, qui venaient s'ajouter à leurs « confrères » peints pour augmenter notre illusion.

Il n'est pas jusqu'au vrai opéra-comique du « père Adam », le Toredor, qui ne se sentit joyeux en se voyant transplanté dans ce cadre verdoyant. Le fait est que c'est un bien beau tour de force d'arriver à mettre sur ses jambes une partition assez compliquée en somme. Il n'y a eu pourtant ni accroc, ni de ses fâcheuses coupures qui facilitent la besogne d'habitude aux théâtres improvisés dans les casinos de villes d'eaux.

La troupe, assez homogène, présentée par le directeur, M. Cabannes, notre ancien ténor du Grand-Théâtre, a fait de son mieux. M^{lle} Mallet, la chanteuse légère, et M. Cordier, la basse chantante, se sont gentiment tirés d'affaire. Mais il faut mettre hors de pair le ténor, M. Goffou, un artiste qui sait son métier et possède une voix sonnant clair et juste.

Le restant de la troupe, que nous n'avons pas entendu hier, comprend encore une du-gazon et un baryton que nous entendrons prochainement et qui, aux répétitions, ont produit le meilleur effet.

L'orchestre était sous la direction de Joseph

Luigini, c'est tout dire. Beaucoup de précision sous le bâton du maestro, un bon point au flûtiste qui a exécuté les variations d'« Ah ! vous dirai-je, maman ! »

Le Toredor était précédé du Monsieur en habit noir, que M. Mesnacker, des Folies-Dramatiques, a spirituellement fait valoir.

Quand nous aurons dit que l'électricité règne en maîtresse au Casino de Charbonnières, installée par M. Auguste Deck, et que Charbonnières lui-même va être éclairé à l'électricité, on comprendra que Charbonnières n'a plus rien à envier et que sa grande sœur Lyon peut être jalouse à bon droit.

S.

LE CRIME DE LA RUE ST-LAZARE

Duplan, l'assassin de sa femme, a été conduit hier au Palais de Justice et interrogé par M. le juge d'instruction Chantreuil.

Il a renouvelé les déclarations faites la veille, assurant qu'il n'avait nullement prémédité son crime et avait agi dans un moment de colère, au cours d'une violente discussion.

Cette déclaration paraît — l'enquête le démontre — être sincère.

Les renseignements fournis sur Duplan disent que cet individu était un ouvrier laborieux et honnête, il était malheureusement un assez triste mari.

Très jaloux de sa femme, il l'épiait constamment et la rouait de coups.

M. Chantreuil a fait connaître ces renseignements à l'accusé, qui a dû reconnaître qu'ils étaient exacts.

Duplan est alors revenu sur sa première version et a assuré, ce qui est assez vraisemblable, que la discussion qu'il a eue avec sa femme le matin même du crime avait eu pour point de départ des reproches, assez mal reçus, qu'il lui avait faits sur sa légèreté.

Le meurtre paraît donc être un crime passionnel et non un assassinat depuis longtemps prémédité.

M. Chantreuil, en feuilletant le dossier de Duplan — cet individu en a établi depuis sa condamnation à huit jours de prison — a trouvé une indication qui semble démontrer que Duplan ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

Il y a deux ans, Duplan se trouvant à Paris, fut, une nuit, pris d'un véritable accès de folie. Sous le coup d'une hallucination causée par des propos entendus la veille, ce malheureux se leva en criant et terrifia les voisins par l'annonce d'une prétendue catastrophe qui n'existait que dans son imagination.

La suite de cet incident, il fut question de l'interner.

M. Chantreuil se demande si Duplan, surexcité par la jalousie et la colère, n'a pas tué sa femme dans un accès de folie, et si cet homme considéré jusqu'à présent comme un criminel n'est pas un irresponsable.

Aussi le juge d'instruction a-t-il prié M. le docteur Lacassagne de se rendre à Saint-Paul et d'examiner l'accusé.

L'interrogatoire, commencé à trois heures ne s'est terminé qu'à cinq heures. Duplan a été ensuite ramené à la prison Saint-Paul. Le meurtrier est très abattu, il paraît vivement regretter son crime et se préoccupe fort du sort de ses enfants, que son oncle, M. Choulat, a recueillis chez lui.

L'autopsie du cadavre de la victime a été faite hier matin par M. le professeur Lacassagne. L'honorable médecin expert enverra aujourd'hui son rapport au juge d'instruction.

Les obsèques de Mme Duplan auront lieu aujourd'hui dans la soirée.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 1^{er} juillet, 18^e jour de l'année.

Premier quartier le 2 ; Pleine lune le 10. Soleil : lever, 4 h. 03 ; coucher, 8 h. 00.

La grève du gaz. — En raison de la grande réunion que la commission centrale de la grève organise pour le jeudi 7 juillet, MM. les commissaires de la précédente réunion, tous réélus, sont convoqués d'urgence ce soir vendredi, à huit heures et demie, au siège, place des Terreaux (Palais Saint-Pierre).

MM. les entrepreneurs d'éclairage qui désirent exposer leurs appareils sont priés de s'y rendre au siège, place des Terreaux, aujourd'hui vendredi à 3 heures de l'après-midi ; le commissaire général désignera les emplacements.

Samedi 2 juillet à huit heures du soir, grande conférence publique à Oullins, brasserie du chemin de fer.

Accident à la gare de Vaise. — Un grave accident s'est produit dans la soirée à la gare de Vaise.

Il était neuf heures du soir environ, plusieurs hommes d'équipe faisaient manoeuvrer des wagons de marchandises pour former un train, lorsque l'un d'eux, celui chargé d'attacher les wagons, fut au moment où il traversait la voie, renversé et fortement pressé entre deux tampons.

Ses camarades le dégagèrent et le transportèrent à la pharmacie de la gare.

Le pauvre diable, un nommé Dorille, âgé de 37 ans, demeurant, 1, cours Gambetta, paraissait très sérieusement atteint. Il vomissait des flots de sang et avait perdu connaissance.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Une fois à l'hôpital, Dorille fut déshabillé, couché et l'intérieur de service le visita. Il reconnut que le pauvre homme avait plusieurs côtes fracturées et de fortes contusions à la poitrine.

Malgré la gravité de ces blessures, l'état du malade ne donne pas d'inquiétudes.

Noyade. — Hier matin, à sept heures, un jeune homme de 17 ans, Joanny Morel, domestique chez M. Perrichon, maître d'hôtel à Fontaine, faisait baigner dans la Saône un cheval sur lequel il était monté.

L'imprudent avança trop en avant dans la rivière et bientôt le cheval perdit pied. M. Morel sauta à l'eau, espérant s'échapper à la nage, mais atteint par une ruade que lui donna l'animal en se débattant, il coula et disparut bientôt, entraîné par le courant.

A ce moment passait le tramway à vapeur, les voyageurs, étonnés, assistèrent à la mort du pauvre garçon.

Les corps furent retirés, les débris furent ramassés et le corps fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

Après avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après lui avoir donné les premiers soins le médecin de service le fit placer sur une civière et transporter à l'Hôtel-Dieu.

rue Victor-Hugo, 37, qui se trouvait tout près ne s'était porté au secours du malheureux pêcheur, aidé de M. Trichard. Ils parvinrent à le ramener sur le berge, puis le transportèrent chez M. Vuillemoz, pharmacien, rue Vaubeacq, qui lui donna tous ses soins et pansa une grave blessure qu'il avait à la tête.

Vol au chemin de fer. — Un vol, que la chaleur tropicale dont nous jouissons excuse un peu, a été constaté hier à la gare de la Croix-Rousse.

Un vagon à destination des Glacières de Paris, mis en gare de Bourg hier matin, a été ouvert pendant le trajet. On a volé 800 kilos de glace environ.

M. le commissaire spécial de la gare a été informé du fait.

Vol avec effraction. — Deux gardiens de la paix ont surpris la nuit dernière, à 2 heures, le nommé Jean-Baptiste Maître, 20 ans, cordonnier, cours de la Liberté, 23, qui était porteur de deux bouteilles de liqueur.

Pressé de questions Maître a avoué qu'il venait de fracturer un « pied-humide » sur le quai de la Charité.

Un complice qui l'a aidé dans sa besogne, a réussi à prendre la fuite.

Théâtre des Célestins. — Nous rappelons que c'est demain, samedi, la représentation donnée par M. Baron, grand premier comique, Mlle Lender et M. Cooper, premiers sujets des Célestins, ainsi que de la troupe du même théâtre.

Le grand et légitime succès. La Bonne à tout faire, la désolante pièce nouvelle en quatre actes.

On peut retenir les places aujourd'hui. Le bureau de location sera ouvert de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui vendredi 1^{er} juillet, à 8 h. 1/2, grande fête artistique, aux Concerts-Bellecour, avec les concours de M^{lle} Cotte-Mathieu, forte chanteuse en tous genres, et de M. Cotte, fort ténor.

M^{lle} Cotte-Mathieu se fera entendre d'abord, à la première partie, dans l'opéra de Prophète, de Meyerbeer ; et ensuite, à la seconde partie, dans le grand duo de 4^e acte de Sigurd, avec M. Cotte.

Théâtre-Bellecour (Concert de la Salle Indienne). — Le succès de Don Perreyre, l'étonnant homme-faute s'affirme chaque soir de plus en plus.

Stevanad et les Gimpel-Strit qui tiennent la tête de la partie vocale sont vraiment amusants dans leur répertoire. La Jolie M^{lle} Lhermie, en hier soir, un immense succès dans la Valse du Souvenir. Léon Trébor, le petit Diogenes, et la toute mignonne M^{lle} Ozanne, remportent eux aussi leur part de succès.

Ce soir, début de Morelli, l'homme serpent. Incassablement, revue d'été.

Concert des Ambassadeurs (brasserie Rink, Perrache). — Par ces temps de chaleur tropicale, il n'est pas possible de trouver un endroit plus frais plus agréable pour passer une charmante soirée que le concert des Ambassadeurs.

M^{lle} Marthe Lys, est toujours fort applaudie, elle n'a plus que quelques représentations à donner. Avis aux retardataires.

Vogue du quartier Saint-Paul. — Dimanche et lundi prochains, 3 et 4 juillet, aura lieu la vogue annuelle du quartier Saint-Paul ; nombreuses attractions, jeux variés, défilés et illuminations, rien ne manquera pour donner à cette fête un éclat exceptionnel.

Commune de Reyrieux (Ain). — Grande fête patronale, les dimanche 3, et lundi 4 juillet 1892.

Danses publiques avec brillant orchestre ; jeux divers avec prix, ballon, feu d'artifice, etc.

Cette charmante localité, située sur la rive gauche de la Saône, est desservie par les trains de la ligne de Lyon à Trévoux.

Départ de la gare de Lyon, à 6 heures 30, 9 heures 10 et 11 heures 10 ; soir, 2 heures 10, 5 heures 10, et 8 heures 30.

Union régionale des cyclistes. — Assemblée générale mensuelle le vendredi 1^{er} juillet, à 9 heures du soir au siège social, café Dumoulin, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

Commission de la Bourse du Travail. — MM. les conseillers municipaux et les délégués sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, à 9 heures du soir, l'administration ayant refusé la salle.

Quina Lardet Ferrugineux. — Anémie, manque d'appétit, perte des forces. Bouteille 3 fr. 50 ; exp. 3 bout. franc mandat, 7 fr. 60. Seul dépôt rue Bat d'Argent, 7, Lyon.

MORT ACCIDENTELLE

Samedi dernier, un employé de MM. Golle et Burdin, marchands de cuir, nommé Pierre Corny, âgé de 59 ans, fut victime d'un grave accident.

Il traînait une carriole chargée de cuirs, lorsque sur le quai de Serin, obligé de se garer devant le tramway, il fut pris entre sa carriole et un camion appartenant à M. Faivre, marchand d'œufs gazeux, et jeté sur le trottoir.

Le conducteur s'enfuit laissant Corny sur la chaussée.

Des passants le relevèrent et le ramenèrent chez lui, 163, rue de Vendôme. Dans la nuit, le pauvre homme vit son état empirer.

Un médecin vint le voir et, sur son conseil, on transporta le malade à l'Hôtel-Dieu.

Le soir même, c'est-à-dire dimanche, Corny succomba aux suites de lésions internes.

Le malheureux laisse une femme âgée, malade et dénuée de ressources. Il est fort regrettable que le commissaire de police du quartier où s'est produit l'accident n'ait pas dressé un procès-verbal relatant le fait, car l'absence de cette pièce empêche M. Corny de réclamer à l'entrepreneur le montant de la chute de son mari, les dommages-intérêts qu'elle est en droit de demander.

Cette erreur, ou plutôt cet oubli, qui porte un tort considérable à une pauvre veuve, doit être réparé ; il est inadmissible qu'un particulier ne puisse recouvrer la satisfaction qui lui est due par suite de la négligence d'un fonctionnaire.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Union des tisseurs et similaires. — Le syndicat de l'Union des tisseurs et similaires, réuni en assemblée générale le samedi 25 juin 1892, salle de la brasserie Française, rue des Ecoles, 8, a adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Considérant que des démarches répétées sont faites depuis quelques temps auprès de M. le ministre du commerce, en vue de faire abaisser le tarif minimum appliqué aux étoffes de soie venant de Suisse ;

Considérant que quatre francs par kilogramme, appliqués à l'entrée de ces tissus en France, sont déjà insuffisants pour assurer une compensation au travail du tissage français ;

Non seulement, protestons énergiquement contre toute réduction de ce droit, mais demandons, pour tous les tissus de soieries étrangères, l'application du tarif général ; soit six francs par kilogramme, qui équivalait seulement à la moitié de la moyenne de ce que payent les soieries françaises pour pénétrer à l'étranger.

Le président, Jaffoux ; les assesseurs, Chaffard et Boichot ; le secrétaire, Boucon ; le secrétaire-archiviste, Gaudou.

Passesmentiers, tireurs d'or et guimpiers. — La commission qui le 1891 invita les corporations à une réunion, le samedi 2 juillet, à 8 heures du soir, pour la formation de la commission du bal de 1892, comptoir Mignard, rue Tronchet, 7.

Chambre syndicale des terrassiers puisatiers (mineurs des carrières du Rhône). — Grande réunion, le samedi 2 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Tourneurs-Robinetiers. — D' dimanche 3 juillet, à 8 heures du matin, assemblée générale au siège des Fondeurs, rue Sala, 42, dans la cour.

L'ordre du jour étant très important, la présence de tous les syndiqués est indispensable. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur lettre de convocation sont priés d'en faire la déclaration au secrétaire, avant la séance.

Chambre syndicale des ouvriers galochiers. — Réunion générale, le 3 juillet, à deux heures et demie du soir, salle François, rue Pierre-Corneille, 163.

Ordre du jour : Cotisations et adhésions. Démonstration du secrétaire.

Un appel est fait à tous les ouvriers galochiers faiseurs de bois, de Lyon, syndiqués ou non.

Chambre syndicale des terrassiers puisatiers (mineurs des carrières du Rhône). — Grande réunion, le samedi 2 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Tourneurs-Robinetiers. — D' dimanche 3 juillet, à 8 heures du matin, assemblée générale au siège des Fondeurs, rue Sala, 42, dans la cour.

L'ordre du jour étant très important, la présence de tous les syndiqués est indispensable. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur lettre de convocation sont priés d'en faire la déclaration au secrétaire, avant la séance.

Chambre syndicale des ouvriers galochiers. — Réunion générale, le 3 juillet, à deux heures et demie du soir, salle François, rue Pierre-Corneille, 163.

Ordre du jour : Cotisations et adhésions. Démonstration du secrétaire.

Un appel est fait à tous les ouvriers galochiers faiseurs de bois, de Lyon, syndiqués ou non.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

L'AFFAIRE LE GUAY-ARTON

Paris, 30 juin.

En raison de l'importance de l'affaire de la Société générale française de dynamite et du nombre considérable de papiers, de livres et de pièces saisis, M. Ance, expert-comptable en écritures, a été adjoint à M. Flory, expert, pour procéder à leur examen.

Le nombre des inculpés est actuellement de trois : Aaron dit Artion, en fuite comme on sait ; Gilbert Le Guay et Prévoist, comptable de la Société, actuellement tous deux à Mazas.

Si on en croit les on-dit, les arrestations ne se borneront pas là.

LA GARDE DE LA GUILLOTINE

Paris, 30 juin.

Depuis plusieurs jours, on remarque de nombreux gardiens de la paix, en surveillance, rue de la Folie-Régault, à la Roquette. Nuit et jour, ces agents gardent les abords de l'emplacement où sont remis les bois de justice, afin de prévenir toute tentative d'enlèvement de la guillotine par les amis de Ravachol, dont l'exécution ne se fera vraisemblablement pas longtemps attendre.

L'AMNISTIE

Paris, 30 juin.

Le comité républicain socialiste-intransigeant du troisième arrondissement avait organisé ce soir au café de la Mairie, rue de Bretagne, une grande réunion en faveur de l'amnistie générale.

Environ 400 personnes y assistaient.

M. Paul Lafargue, député de Lille et M. Ernest Roche, député de la Seine, ont pris la parole. Ils ont parlé en faveur de l'amnistie pleine et entière pour tous les faits qualifiés crimes ou délits politiques, pour tous les faits de grève et faits connexes, même qualifiés de crimes de droit commun. Ils ont réclamé la mise en liberté des condamnés de Decazeville, de Montcau-les-Mines, des insurrections algériennes, des condamnés de Lyon et de Douai, de Rochefort et de Culline, sans oublier Nourrit et Berzowski.

Ils ont invité tous les groupes, syndicats et comités de Paris et des départements à organiser un puissant mouvement d'opinion dans leurs milieux et de les mettre en communication avec le comité central de Paris.

« Le nom de Rochefort », dit Lafargue, sera bûné dans l'histoire, comme celui de Voltaire. »

Puis il a annoncé que la candidature de Culline serait posée aux prochaines élections au conseil général du Nord par le comité socialiste du département.

La réunion s'est séparée sans voter d'ordre du jour, mais l'assistance, en se retirant, a signé une pétition déposée à la porte.

Un grand meeting auquel assisteront tous les députés boulangistes aura lieu dimanche prochain au Cirque d'Hiver.

EXPLOSION A LA BOURSE

Paris, 30 juin.

A deux heures un quart, une explosion se faisait tout à coup entendre dans les sous-sols de la Bourse, au buffet récemment installé. Il se produisit une vive émotion, et on crut tout d'abord à un attentat anarchiste. Voici ce qui venait d'arriver :

M. Octave Pastre, frère du propriétaire du buffet, était occupé à donner de la pression à ses pompes à bière, lorsqu'une explosion se produisit et, de toutes parts, volèrent en éclats des morceaux de métal et de verre.

M. Pastre fut renversé et grièvement atteint sur diverses parties du corps. Le malheureux a été immédiatement conduit à l'hôpital St-Louis. Il a une blessure affreuse à l'œil droit, deux plaies à la tête, le bras droit fracturé et une autre blessure au ventre.

UNE REN

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

Un second hurra retentit. Le bossu triomphant leva le verre qu'on venait d'emplir pour le vaincu et l'avala, debout sur la nappe. Il était ferme comme un roc. La salle faillit crouler sous les applaudissements.

— Qu'est-ce là ? demanda le prince de Gonzague, qui s'approcha.

Esope II sauta lestement à bas de la table.

— Vous me l'aviez donné, monseigneur, dit-il.

— Où est Chaverny ? fit encore Gonzague.

Le bossu poussa du pied les jambes du petit marquis qui passaient.

— Le voici, répondit-il.

Gonzague fronça le sourcil et murmura :

— Ivre-mort ! C'est trop, nous avons besoin de lui.

— Pour les fiançailles, monseigneur ? repartit le bossu, qui chiffonna, ma foi !

son jabot en grand seigneur, et salua en jetant son feutre sous l'aisselle.

— Oui, pour les fiançailles, répondit Gonzague.

— Palsambert ! fit Esope II d'un ton dégagé, un de perdu, un de retrouvé. Tel que vous me voyez, monseigneur, je ne serais pas fâché de m'établir et je m'offre à faire votre affaire.

Un grand éclat de rire accueillit cette proposition inattendue. Gonzague regardait attentivement le bossu, qui s'était campé devant lui tenant toujours son videorème à la main.

— Sais-tu ce qu'il faudrait faire pour remplacer celui qui est là ? demanda tout bas Gonzague en montrant Chaverny.

— Oui, répondit le bossu ; je sais ce qu'il faudrait faire.

— Et te sens-tu de force ? commença le prince.

Esope II eut un sourire à la fois orgueilleux et cruel.

— Vous ne me connaissez pas, monseigneur, dit-il ; j'ai fait mieux que cela.

Flours d'Italie

On entourait de nouveau la table. On avait recommencé à boire.

— Bonne idée ! dit-on à la ronde, marions le bossu au lieu de Chaverny.

— C'est bien plus amusant ; le bossu fera un mari superbe !

Et la figure de Chaverny, quand il se réveilla !

Oriol fraternisait avec Amable Passe-poil, sur l'ordre de mademoiselle Ni-

velle, qui avait pris ce débutant timide sous sa haute protection. On n'avait plus de ridicules délicatesses : Cocardasse junior trinqua avec tout le monde. Il trouvait cela tout simple et n'en était pas plus fier. Ici comme partout, Cocardasse junior se comportait avec une dignité au-dessus de tout éloge.

As pas pur ! le gros Oriol, ayant voulu le tutoyer, fut remis sévèrement à sa place.

Le prince de Gonzague et le bossu étaient un peu à l'écart. Le prince considérait toujours le petit homme avec attention, et semblait scruter sa pensée secrète à travers le masque moqueur qui lui couvrait le visage.

— Monseigneur, dit le bossu, quelles garanties vous faut-il ?

— Je veux savoir d'abord, répondit Gonzague, ce que tu as deviné ?

— Je n'ai rien deviné, j'étais là. J'ai entendu la parabole de la pêche, l'histoire des fleurs et le panégyrique de l'Italie.

Gonzague suivit de l'œil son doigt pointu, qui traînait la berge où les manteaux étaient encore amoncelés.

— C'est juste, murmura-t-il, tu étais là : pourquoi cette comédie ?

— Je voulais savoir et je voulais réfléchir. Ce Chaverny dort maintenant ; mais il s'éveillera.

— Savoir ! murmura Gonzague ; mais laissons-là ce Chaverny. Que dis-tu de la parabole de la pêche ?

— C'est joli, mais trop fort pour vos politrons.

— Et de l'histoire des fleurs ?

— Gracieux, mais toujours trop fort ; ils ont eu peur.

— Je ne parle pas de ces messieurs, dit Gonzague ; je les connais mieux que toi.

— Savoir ! interrompit à son tour le bossu.

Gonzague se prit à sourire en le regardant.

— Réponds pour toi-même, continua-t-il.

Tout ce qui vient d'Italie me plaît, fit Esope II. Je n'ai jamais ouï conter d'anecdote plus réjouissante que celle du comte Canozza à la vigne de Spolète ; mais je ne l'aurais pas dite à ces messieurs.

— Tu te crois donc beaucoup plus fort que ces messieurs ? demanda Gonzague.

Esope II eut un sourire suffisant et ne daigna rien pas répondre.

— Eh bien, demanda de loin Navailles, est-ce arrangé, le mariage ?

Un geste de Gonzague lui imposa silence. La Nivelle dit :

— Ça doit avoir gros comme soi de bleues, cette petite espèce. Moi, je l'épouserai des deux mains !

— Vous seriez madame Esope II ! fit Oriol piqué au vif.

— Madame Jonas ! ajouta Nocé.

— Bah ! fit Nivelle, qui montra du doigt Cocardasse junior. Plutus est le roi des dieux. Vous voyez bien ce bon garçon ? Avec un peu de poudre du Mississippi, je me chargerais d'en faire un prince.

Cocardasse se rengorgea et dit à Passepoil, qui fut jaloux :

— T'as la pécaire à la goutte ! Elle en tient pour moi, capédon !

— Qu'as-tu de plus que Chaverny ? demandait en ce moment Gonzague.

— Des précédents, répondit le bossu ; j'ai déjà été marié.

— Ah ! fit Gonzague, dont le regard devint plus perçant.

Esope II se caressa le menton et ne baissa point les yeux.

— J'ai été marié, répéta-t-il, et je suis veuf.

— Ah ! fit encore Gonzague ; en quoi cela te donne-t-il un avantage sur Chaverny ?

La figure du bossu se rembrunit légèrement.

— Ma femme était belle, prononça-t-il en baissant la voix ; très belle.

— Et jeune ? demanda Gonzague.

— Toute jeune. Son père était pauvre.

— Je comprends. L'aimais-tu ?

— A la rage ! Mais notre union fut courte.

La figure du bossu devenait de plus en plus sombre.

— Combien de temps dura votre ménage ? interrogea Gonzague.

— Un jour et demi, répondit Esope II.

— Voilà qui est étrange. Explique-toi.

Le petit homme eut un rire forcé.

— Pourquoi m'expliquer, si vous me comprenez ? murmura-t-il.

— Je ne te comprends pas, fit le prince.

Le bossu baissa les yeux et sembla hésiter.

— Après tout, dit-il, je me suis peut-être trompé. Vous n'aviez peut-être besoin que d'un Chaverny !

— Explique-toi, te dis-je ! répéta impérieusement Gonzague.

— Avez-vous expliqué l'histoire du comte Canozza ?

Le prince lui mit la main sur l'épaule.

— Le lendemain de notre mariage, poursuivit le bossu, car je lui donnai un jour pour réfléchir et s'habituer à ma tournure. Elle ne put pas.

— Et alors ?... fit Gonzague, qui le considérait attentivement.

Le bossu saisis un verre sur le guéridon et se prit à regarder le prince en face. Leurs yeux se choquèrent. Ceux du bossu exprimèrent tout à coup une cruauté si implacable, que le prince murmura :

— Si jeune, si belle ; tu n'es pas pitié ?

Le bossu, d'un mouvement convulsif, écarta le verre sur le guéridon.

— Je veux qu'on m'aime ! dit-il avec un accent de véritable féroce ; tant pis pour celles qui ne peuvent pas !

Gonzague resta un instant silencieux ; le bossu avait repris sa mine froide et railleuse.

— Holà ! messieurs, s'écria tout à coup le prince, qui poussa du pied Chaverny endormi, qui emporte cet homme ?

La poitrine d'Esope II se souleva. Il fit un effort pour cacher son triomphe.

Navailles, Nocé, Choisy, tous les amis du petit marquis voulurent tenter un dernier effort en sa faveur. Ils le secoururent ; ils l'appellèrent. Oriol lui jeta une carafe d'eau au visage. Ces dames eurent la charité de pincer jusqu'au sang. Et tous criaient, ardents à la besogne :

— Eveille-toi, Chaverny, éveille-toi ! on te prend la femme !

(A suivre.)

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER,

77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés.

— Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

A VENDRE cause maladie, petit

Café Comptoir à Brignais (Rhône). Bonne clientèle, beau matériel. S'adresser à M. Cottin, à Brignais.

1,200 Hectolitres

VIN ROUGE

garanti de purs raisins frais, à 26 fr. l'hectolitre, franco de port. S'ad. pour échantillons au dépôt des EAUX DE BULLY, quai Saint-Vincent, 25, Lyon. — Des agents et courtiers sont acceptés.

MONTREUX

A VENDRE pour cause de départ, une villa élégante et confortable de 18 chambres, salons et galerie vitrée. Beau jardin, position magnifique, vue superbe. Ecrite Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, sous n° 6938.

PREMIÈRE QUALITÉ

THÉ des MANDARINS

THÉ des MANDARINS

DÉPÔTS A LYON :

VERZIER, place Carnot, 10. **ROUSSET**, r. des Archers, 4. **GRANGE**, rue Servient, 4. **ALLEX**, c. de la Liberté, 68. **VARLOT**, rue Marignan, 3. **SALLOU**, rue Mollière, 16. **DEVAUX**, rue Gentil, 12. **COLOMB**, cours Morand, 22. **ESPARVIER**, r. St-Jean, 41. **GEORGES MILLE**, r. Algérie, 22. **BOYER**, pl. St-Vincent, 4.

A Charbonnières : R. de UFFRÉD, place de la Gare. **A Villeurbanne** : **PAYAN**, place des Maisons-Neuves, 20. **Demi-Lune** : **CHEVALIER**, 3, route du Pont-d'Alai. **Oullins** : **JULLIARD**, 26, grande-rue d'Oullins.

A Monplaisir : **A. ROUX** (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.

A Neuville-sur-Saône : **CUZIN**, place Voltaire.

A Saint-Etienne : **ESSERTEL**, 11, place Fourneyron ; **FOUGEROSSE**, rue Gambetta, 33.

A Grenoble : **Epicierie PETIT**, 8-10-12, rue de la Lyée ; **GENTY** (Epicierie Parisienne), des Clercs et r. Barnave.

A Mâcon : **LABRUYER**, r. de Philbert-Lagache.

A Bourg : **LUCIEN GARCIN**, 41 et 43, faubourg St-Nicolas.

A Trévoux : **MAZUR**, rue du Port.

A Chalon-sur-Saône : **VERNAUD** (Epicierie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

A Allevard-les-Bains : **Jean REY** (Epicierie Parisienne).

DÉPÔT GÉNÉRAL :

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour

WAGON

Prix : 30 cent. ; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE A l'Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de SAINT-ETIENNE, GRENOBLE, MÂCON, DIJON, ET VALENCE Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{ie}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de

DÉMOLITION DU QUARTIER GRÔLÉE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débités ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur. Vaste choix de portes, fenêtres, boiserie, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service. A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâties sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôlée ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Frés de la Vogue (Guillotière).

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des **MALADIES NERVEUSES**

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PITISIE

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée — La seule assimilable — La seule inaltérable

Exiger le Bouchon encastré en porcelaine et le Plomb de garantie.

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

Pharmacie JACQUEMAIRE, 11, rue de la République, LYON (Rhône).

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des **ÉCOULEMENTS** de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du **SEL** et des **DRAGÉES** végétales antiseptiques du Dr **EBERHART**. — Sur 500 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 400 guérisons : 16 en quatre heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. Dr Bonchard.

SEL, 3 fr. ; **DRAGÉES**, 3 fr. — Franco par poste contre mandat. Exiger rigoureusement le nom du Dr **EBERHART** et sa brochure donnée gratis. Dépôt : **F. FAREY**, 114, quai Pierre-Séize. — 0,30 c., brochure seule, franco.

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, Lyon

LES LISTES

DES **BONS DE LA PRESSE**

ET DES **BONS DE PANAMA**

TIRAGES DU 15 JUIN

Ces listes contiennent les numéros sortis aux tirages précédents et non réclamés à ce jour

PRIX DE LA LISTE : 10 Cent.

Par correspondance, 15 centimes

ORDRES DE BOURSE

CHANGEMENT de DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, les bureaux de **M. MAZE-RAUD**, banquier, actuellement 30, rue Ferrandière, seront transférés, à partir du 10 courant, 19, rue Gentil.

CONCERTS BELLECOUR

Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour

GRAND CONCERT

Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de **M. ALEXANDRE LUIGINI**

Le **MARDI** et le **VENDREDI**

GRANDE FÊTE ARTISTIQUE

SOLISTES

MM. Foresti, Joutet, Ritter, Weiss.

MM. Mazier, Pourteau, Terraire.

MM. A. Bedetti, U. Bedetti, P. Bedetti.

MM. Lespinasse, Bruguère, Tamburini.

BOURSE DE LYON

Du 30 Juin 1892

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 % Français... 99 15

4 1/2 % 1893... 101 65

4 1/2 % 1894... 99 15

4 1/2 % 1895... 99 15

4 1/2 % 1896... 99 15

4 1/2 % 1897... 99 15

4 1/2 % 1898... 99 15

4 1/2 % 1899... 99 15

4 1/2 % 1900... 99 15

4 1/2 % 1901... 99 15

4 1/2 % 1902... 99 15

4 1/2 % 1903... 99 15

4 1/2 % 1904... 99 15

4 1/2 % 1905... 99 15

4 1/2 % 1906... 99 15

4 1/2 % 1907... 99 15

4 1/2 % 1908... 99 15

4 1/2 % 1909... 99 15

4 1/2 % 1910... 99 15

BOURSE DE PARIS

Du 30 Juin 1892

DÉPÊCHES GOUVERNEMENTALES

AN COURSE DE CLOTURE

100 25

100 25

100 25

100 25

100 25